

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bertrand DUFERME, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DUFERME – Mme DRAUX – Mme BLAMPAIN – M. LOCQUENEUX – Mme BOULANGER (arrivée à 20H09) – Mme PRUVOT – Mme BODIOT – M. DUMON – Mme GODART – M. GODART – M. DEREX –

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Mme DOUCHET ayant donné pouvoir à Mme GODART
M. WAROQUET – Mme DELATTRE

Conformément à la législation en vigueur, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal ; Madame Léa PRUVOT a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS ET ACTES DU MAIRE

Dél. N°4-2025-01

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire donne lecture des principales décisions qu'il a prises conformément aux délégations attribuées par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T et notamment les commandes qu'il a passées à la suite de procédures réglementaires adaptées suivant la liste détaillée ci-après :

ACHAT TABLE PING PONG

DECATHLON PRO (59650 VILLENEUVE D'ASCQ) pour un montant de **419,99 € T.T.C.**

REFECTION TROTTOIRS RUE DE L'INDUSTRIE

GOREZ (02120 GUISE) pour un montant de **12 454,80 € T.T.C.**

TRAVAUX CHAUFFAGE AU CENTRE SOCIOCULTUREL

MORIN-WANDERPEPEN (02860 PRESLES ET THIERNY) pour un montant de **972,00 € T.T.C.**

FAUCHAGE ANCIEN TERRAIN CROSS

SARL WIART ENVIRONNEMENT (02450 FESMY LE SART) pour un montant de **600,00 € T.T.C.**

REPARATION TRACTEUR

CASA SERVICE MACHINE (59360 LE CATEAU CAMBRESIS) pour un montant de **440,11 € T.T.C.**

FOURNITURE ET POSE DE 6 FILMS SUR LES MENUISERIES DE LA SALLE OMNISPORTS

LJ RENOVATION (02510 ETREUX) pour un montant de **1 407,60 € T.T.C.**

FOURNITURE ET POSE EN REMPLACEMENT DOUBLE-VITRAGE SUR MENUISERIES EXISTANTES ECOLE

LJ RENOVATION (02510 ETREUX) pour un montant de **1 539,00 € T.T.C.**

FOURNITURE ET POSE DE STORES EXTERIEURS ECOLE

LJ RENOVATION (02510 ETREUX) pour un montant de **34 606,56 € T.T.C.**

ACHAT SACS ENROBE A FROID

SOFOCHIM (59151 ARLEUX) pour un montant de **727,70 € T.T.C.**

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
DEREX Jean-Claude	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
BODIOT Carole	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	X		
PRUVOT Léa	X		
GODART Gilles	X		

TARIFS LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET BOULODROME -
PRÊT DES TENTES AUX ASSOCIATIONS 2026

Dél. N°4-2025-02

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de prendre en compte le coût des prestations de service d'entretien et de contrôle ainsi que l'augmentation du combustible et de l'électricité,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de location des salles communales comme suit **à compter du 1^{er} janvier 2026** :

Salle polyvalente :

1/ Location aux personnes physiques ou morales domiciliées à ETREUX (usage privé)

sans chauffage avec chauffage

- Week-end		
ou dimanche et lundi lors d'une communion	245 €uros	370 €uros
ou Noël et Jour de l'An (réveillon et jour même)		

- journées suivantes (par jour et sous réserve que la salle soit libre)	123 €uros	185 €uros
--	-----------	-----------

- vin d'honneur, pot de départ	100 €uros	155 €uros
--------------------------------	-----------	-----------

- Enterrement (café)	54 €uros	70 €uros
----------------------	----------	----------

2/ Location aux personnes physiques ou morales étrangères à la commune

sans chauffage avec chauffage

- Week-end	380 €uros	540 €uros
ou dimanche et lundi lors d'une communion		
ou Noël et Jour de l'An (réveillon et jour même)		

- journées suivantes (par jour et sous réserve que la salle soit libre)	190 €uros	270 €uros
--	-----------	-----------

- vin d'honneur, pot de départ	135 €uros	205 €uros
--------------------------------	-----------	-----------

- Enterrement (café)	80 €uros	105 €uros
----------------------	----------	-----------

Salles des Fêtes

1/ Location aux personnes physiques ou morales domiciliées à ETREUX (usage privé)	sans chauffage	avec chauffage
- Week-end ou dimanche et lundi lors d'une communion ou Noël et Jour de l'An (réveillon et jour même)	185 €uros	295 €uros
- journées suivantes (par jour et sous réserve que la salle soit libre)	92 €uros	150 €uros
- vin d'honneur, pot de départ	77 €uros	112 €uros
- Enterrement (café) avec tasses et verres	10 €uros	10 €uros
2/ Location aux personnes physiques ou morales étrangères à la commune	sans chauffage	avec chauffage
- Week-end ou dimanche et lundi lors d'une communion ou Noël et Jour de l'An (réveillon et jour même)	315 €uros	460 €uros
- journées suivantes (par jour et sous réserve que la salle soit libre)	160 €uros	225 €uros
- vin d'honneur, pot de départ	113 €uros	165 €uros
- Enterrement (café) avec tasses et verres	10 €uros	10 €uros

En outre sur proposition du Maire, les élus décident d'instituer un forfait nettoyage optionnel pour chacune des salles communales comme suit :

- Salle polyvalente : 70 €uros pour le nettoyage de la grande salle, la cuisine, l'entrée et les toilettes.
- Salle des fêtes : 50 €uros pour nettoyage de la salle, la cuisine, l'entrée et les toilettes.
- Centre Socioculturel : 40 €uros pour nettoyage de la salle, la cuisine, l'entrée et les toilettes.

Toutefois les locaux devront avoir été préalablement débarrassés de tous les détritus et balayés par les locataires avant inventaire des salles et de la vaisselle.

Pour les locations lors des fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal précise que les locataires acceptent de prendre les salles en l'état.

Ces options sont applicables pour les particuliers et non pour les associations qui bénéficient de la gratuité et qui doivent rendre les salles propres.

Centre socioculturel

Location aux personnes physiques ou morales domiciliées à ETREUX pour leur **utilisation personnelle**, en cas de doute, l'agent chargé de prendre les locations pourra demander un justificatif de domicile.

- Week-end ou jours fériés : tarif unique	135 €uros
- journées suivantes (par jour et sous réserve que la salle soit libre)	67 €uros

Les membres du Conseil Municipal précisent que pour :

- **les particuliers**, un chèque de caution de 50 € sera demandé au moment de la réservation de la salle et sera encaissé si au moment de l'inventaire de sortie, la personne en charge des salles, constate que la vaisselle n'est pas nettoyée correctement selon délibération du 14 octobre 2022.
- **les communions**, la priorité sera donnée aux habitants d'Etreux ayant un enfant communiant qui auront deux semaines dès que les dates des communions seront connues pour procéder à la réservation, ensuite les salles seront louées aux premières personnes qui viendront réserver au secrétariat de mairie. Une affiche avec ces conditions sera apposée au presbytère.

Il est rappelé que les salles communales sont mises à disposition gratuite :

- aux associations étreusiennes pour leurs manifestations qui, selon la délibération du 6 juin 2019, doivent déposer un chèque de caution de 100 € à chaque réservation de salle, rendu après la location si la salle est restituée propre.
 - pour les entreprises d'Etreux et des communes limitrophes lors de leurs manifestations à caractère social (exemple : remise de médailles du travail, fête de Noël),
 - pour les candidats aux élections, ainsi qu'aux comités d'entreprises et leurs représentants syndicaux pour des réunions d'information et divers.
- Un justificatif d'assurance devant être remis avant la mise à disposition des locaux.

Boulodrome

Le boulodrome sera mis à disposition à compter **du 1^{er} janvier 2026** comme suit :

- Location aux associations d'Etreux : gratuit,
- Location aux commerçants de la commune : **gratuit dans la limite de trois locations par an** puis 50 € par location,
- Location aux comités d'entreprises (entreprises d'Etreux et des communes limitrophes) : gratuit,
- Associations extérieures (territoire de l'ancien canton de Wassigny et communes limitrophes) : 50 € la location, 1 concours par an.

La priorité sera donnée aux associations d'Etreux en cas de plusieurs demandes pour une même date et avec l'accord du Président de l'association de boules « La Pétanque Etreusienne » et comme pour les autres salles communales, une attestation d'assurance devra être fournie par le locataire avant la mise à disposition des locaux et un état des lieux sera réalisé avant et après occupation.

Prêt des tentes aux associations

La commune a fait l'acquisition de deux tentes de réception de 6m X 8m, les associations d'Etreux peuvent en disposer gratuitement pour leurs manifestations, un chèque de caution de 200 € devra être déposé au moment de la réservation.

Celui-ci sera encaissé à la moindre constatation d'une quelconque dégradation lors de l'inventaire réalisé après la location.

Le montage et le démontage des tentes nécessitent impérativement la présence d'au minimum trois membres de l'association.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
DEREX Jean-Claude	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
BODIOT Carole	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	X		
PRUVOT Léa	X		
GODART Gilles	X		

LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX

Dél. N°4-2025-03

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'arrêter le montant des loyers des logements communaux comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026 :
 - logement de secours au-dessus du groupe scolaire 435 €/mois
(charges comprises)
 - logement N°2 au-dessus du groupe scolaire : 253 €/mois
 - logement place de la Mairie (aile droite bas) 253 €/mois
 - location garage Rue de l'Oise 203 €/an
- de demander annuellement le remboursement aux locataires de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Un titre de recettes sera émis avec la copie de la feuille d'imposition de taxes foncières chaque année, début octobre.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
DEREX Jean-Claude	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
BODIOT Carole	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	X		
PRUVOT Léa	X		
GODART Gilles	X		

TARIF CANTINE SCOLAIRE 2026

Dél. N°4-2025-04

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la réglementation relative à la hausse des prix des repas servis aux élèves de l'enseignement public,

Considérant le prix des repas en 2025,

Considérant l'actualisation du tarif des repas scolaires fournis par la société LALAUT TRAITEUR + 1,43 % à compter du 1^{er} septembre 2025,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le prix des repas fournis **au tarif de 3,55 €uros à compter du 1^{er} janvier 2026.**

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
DEREX Jean-Claude	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
BODIOT Carole	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	X		
PRUVOT Léa	X		
GODART Gilles	X		

TARIF REMPLACEMENT VAISSELLE ET MOBILIER

Dél. N°4-2025-05

Le Conseil Municipal,

- Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement de la vaisselle cassée ou disparue ainsi que du mobilier détérioré pendant la mise à disposition des locataires des salles municipales,
- Considérant le coût d'acquisition et de facturation des éléments à remplacer à l'issue des inventaires,
- Considérant que des nouveaux ustensiles et matériels ont été achetés,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer pour l'année 2026 pour le remplacement de la vaisselle cassée ou disparue pendant la mise à disposition des locataires des salles municipales les barèmes suivants :

- fourchettes, couteaux et cuillères de table ainsi que cuillères à café	1,00 € par élément
- verres (tous modèles)	2,50 € par verre
- tasses à café	2,00 € par tasse
- assiettes plates, creuses et à dessert	3,00 € par assiette
- corbeilles à pain et ramasses couverts	6,00 € pièce
- pots à bec inox 1,5 litres	16,00 € pièce
- plats inox (tous modèles) et légumiers	8,50 € pièce
- coupelles en verre	1,00 € pièce
- Couteau à pain, fouet inox	5,50 € pièce
- plateaux de service	7,00 € pièce
- planche à découper	51,00 € pièce
- chaises empilables, assemblables	50,00 € pièce
- tables 120 X 80	150,00 € pièce

Les autres ustensiles et matériels fournis seront changés à l'identique en cas de perte ou de détérioration et facturés au prix coûtant par la commune.

Quant aux dégâts éventuels aux gros matériels et aux locaux mis à disposition, ceux-ci seront facturés au coût réglé par la commune aux entreprises chargées d'effectuer les réparations dans les délais les plus brefs. Ces réparations d'urgence étant nécessaires afin d'assurer la continuité des contrats de locations engagés avec les tiers tout en maintenant les conditions réglementaires de sécurité.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
DEREX Jean-Claude	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
BODIOT Carole	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	X		
PRUVOT Léa	X		
GODART Gilles	X		

TARIFS CIMETIERE

Dél. N°4-2025-06

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir délibéré décide de fixer les tarifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026 :

☞ concession cinquantenaire pour 2 personnes superposées	150 €uros
☞ concession cinquantenaire pour 3 personnes superposées	200 €uros
☞ concession cinquantenaire pour 4 personnes (2X2 personnes superposées)	250 €uros
☞ concession cinquantenaire pour 6 personnes (2X2X2 personnes superposées)	350 €uros
☞ concession cinquantenaire pour cavurne	120 €uros
☞ cavurne posée pour 4 urnes	210 €uros

Le tarif de concession trentenaire d'une alvéole pour 2 urnes funéraires au columbarium est maintenu à 686 €.

Etant rappelé qu'en raison de la réglementation en vigueur, la commune n'effectue plus aucun terrassement, les concessionnaires doivent s'adresser aux entreprises dûment agréées pour ces travaux.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
DEREX Jean-Claude	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
BODIOT Carole	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	X		
PRUVOT Léa	X		
GODART Gilles	X		

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE POUR UN ENFANT SCOLARISE HORS DE SA COMMUNE DE RESIDENCE

Dél. N°4-2025-07

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- que l'article L. 212-8 du Code de l'Éducation prévoit que la répartition des dépenses de fonctionnement, lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ;
- que l'école d'Etreux reçoit des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, et que les élèves ainsi accueillis respectent l'une des conditions fixées par l'article précité à savoir :
 - **la commune de résidence n'a pas d'école**
- que l'article L. 212-8 précité précise le calcul de la contribution de la commune de résidence ;

qu'il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'école de la commune d'accueil ; les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe la participation financière demandée aux communes de résidence au titre des frais de scolarité pour l'année scolaire 2025/2026 à :
 - **300 Euros** par enfant
- Précise que la participation financière sera réactualisée chaque année scolaire en fonction du compte administrative de l'année N-1 et des effectifs de rentrée

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
DEREX Jean-Claude	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
BODIOT Carole	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	X		
PRUVOT Léa	X		
GODART Gilles	X		

ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES ZA 45 ET ZA 46

Dél. N°4-2025-08

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été contacté par Madame LEFEVRE épouse DE PROFT Lorette, qui lui propose de céder à la commune, pour la somme symbolique d'un euro (1 €), les parcelles ZA 45 et ZA 46.

Ces parcelles sont enclavées entre la route de Wassigny et deux habitations situées en bordure de cette route.

En l'état, aucun projet ne pouvant y être réalisé, la vente est proposée en raison de l'impossibilité d'exploitation de ces terrains.

Les frais de notaire associés à cette vente seraient à la charge de la commune.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donnent leur accord pour l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées ZA 45 et ZA 46 appartenant à Madame LEFEVRE épouse DE PROFT Lorette ,
- autorisent Monsieur le Maire à régler le montant de l'acquisition et à signer tous les actes y afférents en l'étude du notaire qui aura la charge de cette vente, sachant que les frais d'actes seront à la charge de la commune,
- précisent que ces parcelles après acquisition seront classées dans le domaine public de la commune.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
DEREX Jean-Claude	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
BODIOT Carole	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	X		
PRUVOT Léa	X		
GODART Gilles	X		

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Dél. N°4-2025-09

Monsieur Patrick DUMON, responsable de la commission jeunesse – sports et loisirs – vie associative – tourisme, informe les membres du Conseil Municipal, des demandes de subvention reçues depuis la dernière réunion de conseil :

- AFM Téléthon pour maintenir et renforcer ces actions au plus près des malades et de leurs familles.
- Le Conseil Municipal émet un avis défavorable, la commune organisant un téléthon au profit de cette cause.
- Foyer Socio-Éducatif du Collège de Wassigny afin d'améliorer la vie des élèves du collège.
- Le Conseil Municipal rejette cette demande, rappelant qu'une subvention annuelle d'un montant de 1 200 €uros est déjà attribuée au collège.

Il informe les membres du Conseil Municipal que la réunion relative à l'actualisation du planning d'occupation de la salle omnisports de la salle d'archerie et de la salle polyvalente s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Il souligne la bonne entente entre les associations lors de cette rencontre.

Monsieur Jean-Noël LOCQUENEUX, responsable de la commission des travaux, informe les membres du Conseil Municipal que le dossier de la commune relatif à l'enfouissement des réseaux de la rue des Cressonnières a été retenu par l'USED.A.

Les riverains concernés par ces travaux ont reçu un courrier d'INEO les invitant à retourner l'autorisation dûment signée.

Il est porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal que la commission d'ouverture des plis s'est tenue le jeudi 17 juillet 2025.

Quatre offres ont été réceptionnées. À l'issue de l'analyse effectuée par l'ADICA, il a été décidé de confier la mission de Maîtrise d'œuvre à l'entreprise ECAA de Saint-Quentin pour la réalisation de ces travaux.

Madame Christelle BLAMPAIN, responsable de la commission des affaires scolaires, informe les membres du Conseil Municipal que la Kermesse des écoles a rencontré un vif succès cette année.

Cet événement était d'une importance particulière puisqu'il s'agissait de la dernière kermesse organisée sous la direction de Madame MEURA, Directrice qui fera valoir ses droits à la retraite en fin d'année.

Le film réalisé à cette occasion par GPN Drone en témoigne.

Elle porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que la rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Le jeudi 18 septembre, une sortie en chanson a été organisée au sein de l'école, au grand plaisir des enfants.

Une rencontre avec la Société Temps Livre s'est tenue le jeudi 18 septembre afin de procéder au choix des livres qui seront offerts aux enfants de l'école à l'occasion des fêtes de Noël.

Monsieur le Maire en profite pour informer les membres du Conseil Municipal que la traditionnelle réception des enseignants aura lieu le mardi 23 septembre à 17h30 à la salle des mariages.

Madame Christelle BLAMPAIN, responsable de la commission des affaires funéraires et du cimetière, informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu de nombreuses remarques sur le manque d'entretien du cimetière.

Monsieur Jean-Noël LOCQUENEUX, adjoint, précise que les agents techniques sont intervenus afin d'y remédier, et présente les photos prises avant et après les travaux réalisés.

Il informe les membres du Conseil Municipal que l'ossuaire est désormais presque achevé et qu'il a été réalisé par les agents techniques.

Madame Sylvie DRAUX, responsable de la commission des fêtes et cérémonies, informe les membres du Conseil Municipal que la fête d'Etretous s'est déroulée dans de bonnes conditions et a rassemblé une participation plus importante que les années précédentes.

À cette occasion, 280 jetons ont été distribués dans les classes le vendredi, et 100 jetons ont été remis aux enfants le lundi soir après l'école.

Madame Amélie BOULANGER, conseillère, suggère que l'an prochain les parents soient informés de la possibilité d'utiliser les jetons dès le samedi.

Mesdames Sylvie DRAUX et Christelle BLAMPAIN précisent que les enfants avaient été avertis le vendredi lors de la distribution dans les classes.

Elle informe que la réunion pour l'établissement du calendrier des fêtes 2026 se tiendra le 03 octobre à 18h au Centre socioculturel, les convocations seront envoyées prochainement.

Les vœux au Maire se dérouleront le 03 janvier 2026.

Une réunion en vue de l'organisation de la journée « Octobre Rose » est programmée le mercredi 24 septembre à 17h, à la salle des mariages, en présence des membres des associations.

Le repas organisé pour les aînés se tiendra le dimanche 19 octobre 2025, une réunion de CCAS est prévue le 26 septembre pour l'organisation de celui-ci.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Dél. N°4-2025-10

Madame Amélie BOULANGER, conseillère, interroge sur l'avancement du projet de réfection du Calvaire.

Monsieur Jean-Noël LOCQUENEUX, adjoint, indique qu'une rencontre sur site a eu lieu avec l'organisme de formation « Devenir en Vermandois » afin d'évaluer les travaux à réaliser et d'établir un devis.

Madame Marilyne GODART, conseillère, signale le manque d'entretien du terrain situé ruelle du Quien.

Monsieur le Maire indique qu'un courrier sera adressé au propriétaire afin d'y remédier.

Elle signale un manque de visibilité au croisement de la rue de la Neuville et du Bourbonnais, en raison de la présence d'arbustes.

Elle rapporte que des administrés ont exprimé le souhait de voir plus de bancs installés sur la commune.

Monsieur le Maire lui répond qu'il convient d'identifier les emplacements appropriés avant toute installation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 30 et ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance désignée.

Pour copie conforme,
Etreux, le 22 septembre 2025

Le Maire,
Bertrand DUFERME



La secrétaire de séance,
Léa PRUVOT